

NAO POUR 2014: GSK INNOVE

La 3ème journée de négociation sur les salaires et les conditions de travail s'est terminée aujourd'hui avec les propositions suivantes de la direction, pour le Siège, la VM et Évreux :

- **Augmentation de 2 % de la masse salariale avec un talon de performance de 0.5 % pour les ratings 1 et 2.**

Il faut comprendre par là qu'un salarié performant pourrait voir son salaire de base augmenté de 0.5 %. Pour certains salariés cela pourrait vouloir dire une augmentation de 10 euros à peine !

- **Pour les moins performants (rating 3), l'augmentation serait entièrement soumise à une décision managériale.**

Mais le point d'achoppement est venu de la proposition de la Direction pour l'Usine de Mayenne, à savoir : Versement d'une prime en lieu et place d'une augmentation pérenne du salaire de base.

Ici la Direction innove. En clair elle propose pour Mayenne (demain cela pourrait être la Vm et le Siège ...) un gel du salaire en échange d'une prime unique versée une seule fois.

La CGT s'était déjà élevée la semaine dernière contre ce principe, nouveau chez GSK, en indiquant que la mission des Organisations syndicales est de négocier des augmentations pérennes du salaire de base en fonction du coût de la vie et non des « commissions ».

Pour la CGT, valider cela équivaldrait à faire « entrer le loup dans la bergerie », c'est-à-dire à banaliser le gel des salaires, hors de tout contexte de difficultés économiques.

L'ensemble des Organisations Syndicales ont fini par s'opposer à ce principe, ce qui a conduit la Direction à faire un chantage en règle : si aucune Organisation Syndicale ne signe l'accord avec un système de non augmentation pour Mayenne elle reviendra pour les autres sites de GSK à une **enveloppe d'augmentation de 1.8% au lieu de 2%**.

A vous de juger cette manœuvre, loin des « affichages » de la direction sur son sens du Dialogue social...

La suite dans quelques jours...

Lire nos articles sur le Blog : <http://snicic.gsk.over-blog.com/>

Pour nous écrire : snicic.gsk@hotmail.fr

